

## Identifier les droits et les obligations du salarié et de l'employeur

### COMPÉTENCES ATTENDUES



Dans une entreprise, le **contrat de travail** lie le salarié et l'employeur.

Nous verrons dans cette séance les règles de leur collaboration.

Chacun a des **droits** à faire respecter et des **obligations** à remplir. Connaître ces règles permet d'assurer une bonne relation de travail et d'éviter les conflits.

### PLAN DU COURS

#### Les droits et obligations du salarié

Les droits du salarié

Les obligations du salarié

#### Les droits et obligations de l'employeur

Les droits de l'employeur

Les obligations de l'employeur

#### Quel sont les conventions collectives et comment fonctionne le droit du travail ?

Ressource 1 : La hiérarchie des sources du droit

Ressource 2 : Convention collective du bâtiment

Ressource 3 : Convention collective des travaux publics

## LES DROITS ET OBLIGATIONS DU SALARIÉ

### Les droits du salarié

- Percevoir un salaire correspondant au travail effectué.
- Bénéficier de congés payés et de temps de repos.
- Travailler dans des conditions de sécurité et de santé satisfaisantes.
- Ne pas être discriminé (sexe, âge, origine, religion, etc.).
- Être formé (accès à la formation professionnelle).
- Être respecté (respect de la vie privée, de la dignité).

### Les obligations du salarié

- Exécuter le travail prévu dans son contrat.
- Respecter les consignes de l'employeur et le règlement intérieur.
- Avoir une attitude professionnelle (ponctualité, politesse, discrétion).
- Préserver le matériel et les informations de l'entreprise.
- Respecter la confidentialité sur certaines données.

## LES DROITS ET OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

### Les droits de l'employeur

- Donner des ordres et des consignes dans le cadre du contrat.
- Contrôler le travail réalisé.
- Sanctionner un manquement du salarié (avertissement, blâme, voire licenciement selon les règles légales).

### Les obligations de l'employeur

- Fournir le travail convenu et les moyens nécessaires pour l'effectuer.
- Verser le salaire prévu au contrat.
- Assurer la sécurité et la santé du salarié au travail.
- Respecter le droit du travail et les conventions collectives.
- Prévenir toute forme de harcèlement ou de discrimination.

#### COMPRENDRE



La **durée légale de travail** effectif des salariés à temps complet est fixée à 35 heures par semaine, soit 151.67 heures par mois, pour toutes les entreprises quel que soit leur effectif.

Il s'agit d'une durée de référence, un seuil à partir duquel, sauf exceptions, sont calculées les heures supplémentaires.

Tout salarié, quels que soient la durée de son contrat, son temps de travail et son ancienneté, a droit à des jours de congés payés par son employeur.

La durée des congés varie en fonction des droits acquis.

## QUEL SONT LES CONVENTIONS COLLECTIVES ET COMMENT FONCTIONNE LE DROIT DU TRAVAIL ?

### Ressource 1 La hiérarchie des sources du droit



#### DÉFINITION

##### QU'EST-CE QU'UNE CONVENTION COLLECTIVE ?

Une convention collective est un **accord écrit** signé entre les **employeurs** (ou leurs représentants) et les **salariés** (représentés par les syndicats).

Elle complète le **Code du travail** en précisant les règles propres à un **secteur d'activité** (par exemple : la boulangerie, le bâtiment, le commerce, etc.) ou à une entreprise.



### Elle sert à quoi ?

Elle fixe les **conditions de travail** et les **avantages sociaux** des salariés :

- le **salaire minimum** du secteur,
- la **durée du travail**,
- les **congés**,
- les **primes**,
- les **conditions de rupture du contrat**, etc.

### Exemple :

Un ouvrier qui travaille sur un chantier dépend de la **Convention collective nationale du bâtiment**. Cette convention peut prévoir, par exemple :

- une **prime pour intempéries** quand le travail est arrêté à cause de la pluie,
- une **indemnité de déplacement** pour aller sur les chantiers,
- ou encore une **prime d'ancienneté**.

### ANECDOTE CONVENTION COLLECTIVE DU BÂTIMENT: LA "PRIME D'INTEMPÉRIES", NÉE DE LA PLUIE



Dans les années 1950, les ouvriers du bâtiment perdaient leur salaire dès qu'il pleuvait ou neigeait, puisque les chantiers s'arrêtaient.

Face aux grèves et aux plaintes, les syndicats ont négocié dans la **convention collective du bâtiment** une **indemnité pour intempéries** : même si le travail est stoppé, une partie du salaire est maintenue. C'est l'une des rares conventions à prévoir ça !

### ANECDOTE CONVENTION COLLECTIVE DU BÂTIMENT: LE CASQUE, SYMBOLE DE SÉCURITÉ ET DE DROIT



Dans les années 1970, beaucoup d'ouvriers du bâtiment refusaient de porter le **casque de sécurité** : trop lourd, trop chaud, etc...".

Après plusieurs accidents graves, les syndicats ont insisté pour que la convention collective du bâtiment renforce les obligations de sécurité.

Résultat : le port du casque est devenu **une règle encadrée par la convention**, avant même que la loi l'impose clairement.

Aujourd'hui, le casque est presque un **symbole de la profession** — à la fois outil de protection et marque du respect des droits du salarié.

## Ressource 2 Convention collective du bâtiment

- Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (entreprises occupant plus de 10 salariés) — texte complet disponible. [Légifrance](#)
- Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (entreprises occupant jusqu'à 10 salariés) — texte complet. [Code du travail numérique](#)
- Convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment (ETAM) — pour ce statut. [Légifrance](#)
- Convention collective nationale des cadres du bâtiment — pour les cadres. [Code du travail numérique](#)

- Pour les ouvriers : texte du 15 décembre 1992, étendu par arrêté du 27 mai-1993. [Légifrance](#)
- Pour les ETAM : texte du 12 juillet 2006. [FNTF](#)
- Pour les cadres : texte du 20 novembre 2015. [Légifrance](#)

## Exercice – Les droits et obligations dans le cadre du travail

### Situation

Thomas est ouvrier dans une entreprise de bâtiment.  
Son employeur, M. Durand, lui demande de venir travailler un samedi matin pour terminer un chantier urgent.  
Thomas refuse, car il avait prévu un week-end en famille.  
De plus, il ne porte pas son casque de sécurité sur le chantier, prétextant qu'il fait trop chaud.

Cite **deux droits** de Thomas en tant que salarié:

---

---

Cite **deux obligations** de Thomas dans son travail.

---

---

Cite **deux obligations** de M. Durand en tant qu'employeur.

---

---

Dans cette situation, qui ne respecte pas ses obligations ? Explique ta réponse.

---

---

Quelle **convention collective** s'applique dans ce secteur d'activité ?

---

---

NOM Prénom : .....

Classe : .....

## QCM – LES DROITS, OBLIGATIONS ET CONVENTIONS COLLECTIVES

1. Quelle est la durée légale du travail hebdomadaire en France pour un salarié à temps plein ?

- A. 30 heures
- B. 35 heures
- C. 39 heures
- D. 40 heures

2. Le salarié a le droit :

- A. D'être formé et de bénéficier de congés payés
- B. De ne pas respecter le règlement intérieur
- C. De refuser toute consigne de son employeur
- D. De fixer lui-même son salaire

3. Parmi ces propositions, laquelle est une **obligation du salarié** ?

- A. Assurer la sécurité au travail
- B. Verser le salaire prévu au contrat
- C. Préserver le matériel et les informations de l'entreprise
- D. Donner des ordres dans le cadre du contrat

4. L'employeur a le droit de :

- A. Contrôler le travail réalisé
- B. Partir en congé quand il veut
- C. Refuser d'assurer la sécurité du salarié
- D. Ne pas verser le salaire convenu

5. Une **convention collective** est :

- A. Une loi votée par le Parlement
- B. Un accord signé entre employeurs et salariés
- C. Un règlement intérieur d'entreprise
- D. Une fiche de paie

6. À quoi sert une convention collective ?

- A. À fixer les règles propres à un secteur d'activité
- B. À remplacer le Code du travail
- C. À supprimer les primes et congés
- D. À gérer les conflits familiaux

7. Dans la convention collective du bâtiment, quelle **prime** est née des grèves des années 1950 ?

- A. La prime de rendement
- B. La prime d'intempéries
- C. La prime de panier
- D. La prime de déplacement

8. Quelle règle de sécurité est devenue obligatoire dans le bâtiment avant même la loi ?

- A. Le port du casque
- B. Le port du gilet jaune
- C. Le contrôle médical annuel
- D. Le port de gants